

# petites nouvelles des cigognes



Janvier 2016

éditeur: Jean-Yves BRIE



**ACROLA**

Association pour la Connaissance et la  
Recherche Ornithologique Loire et Atlantique

## 1- Coups de vent sur les nids de cigognes



Les nids de cigognes, sans protection, souffrent des intempéries et les coups de vent font parfois des dégâts. Nous n'avons pas encore fait le tour de tous les nids connus mais déjà constaté quelques conséquences des tempêtes de janvier. Aux Chapelles à Vue le mât, bien ancré, s'est brisé au ras du sol. Il va falloir renouveler l'expérience tentée à Saint-Etienne-de-Montluc et redresser la plate-forme. Ce devrait être fait début février. Il ne faut pas trop tarder car les cigognes du site sont déjà là.



A Saint-Nazaire dans le quartier de Cuneix, c'est un nid sur le bras d'un pylône à Haute Tension qui est tombé. Sur la photo de gauche Jean-Pierre Leroux avait fixé deux jeunes au nid en 2014 et sur la photo de droite, prise en janvier 2016, la cigogne semble constater les dégâts. Elle va devoir reconstruire !



## 2- Nourriture d'hiver

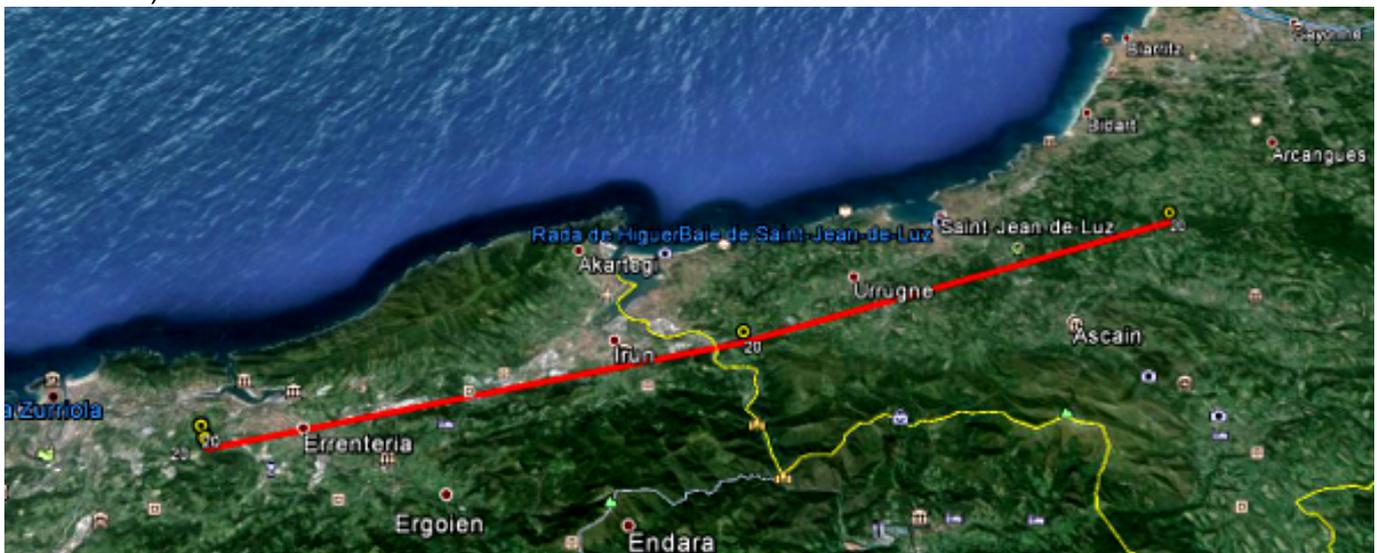
Mais que mangent les cigognes lorsqu'elles restent l'hiver dans nos contrées au lieu de migrer vers le Sud, où la nourriture devrait être plus abondante ?

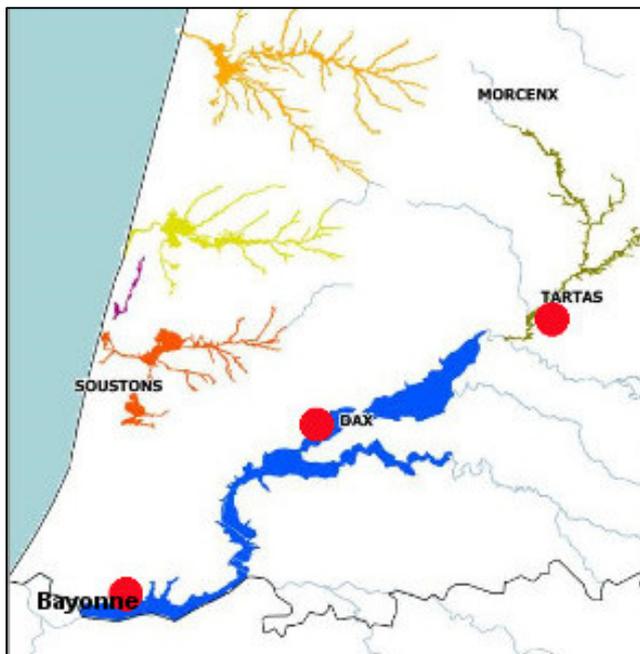
Réponse en 4 photos prises sur le vif dans les marais de Machecoul et transmises par Raymond Clavier. Les écrevisses sont à portée de bec !



## 3- La cigogne baguée « BVMI »

La balise de la cigogne BVMI émet avec régularité. Nous l'avons laissée en Espagne près du Pays Basque et pas très loin de la frontière française qu'elle a franchie le 20 décembre. (ci-dessous les positions du 20 décembre)





Notre cigogne est ensuite restée dans la vallée de l'Adour fréquentant les barthes, ces prairies marécageuses du fleuve figurées en bleu sur la carte.

Cantonnée d'abord à proximité de Bayonne, elle s'est rapprochée de Dax le 16 janvier, stationnant dans un méandre de l'Adour. Le 25 janvier, elle est partie vers Tartas, semblant remonter tranquillement, par petites étapes vers la Loire-Atlantique.

De là elle est repartie en arrière et le 27 janvier elle a regagné le secteur qu'elle fréquentait au Sud-Ouest de Dax.

*En rouge les secteurs fréquentés par la cigogne.*

J'envoyais régulièrement les positions de la balise à Tristan Roi, bagueur de cigognes dans les Landes qui est parti à sa recherche. Les positions nous parviennent avec retard et trouver un oiseau n'est pas si facile, même de cette taille, mais les « cigogneaphiles » sont opiniâtres et Tristan, a fini par la surprendre en compagnie d'un ibis falcinelle.

Il nous a envoyé quelques photos prises d'un peu trop loin pour que la bague soit lisible mais Tristan l'a bien lue dans sa lunette et on devine la bosse provoquée par la balise sur le dos de la cigogne.



#### 4- Un couple recomposé

En décembre, la cigogne mâle portant la bague AIMH a été retrouvée dans les marais de Frossay, gravement blessée à l'aile. Remise aux agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage elle n'a pas pu être sauvée et a dû être euthanasiée.

Cette cigogne nichait dans la réserve du Massereau sur la plate-forme en face des ULM avec une femelle baguée AGLM.



AGLM et AWUH sur le nid en janvier 2016

Qu'allait devenir AGLM ? Les cigognes sont réputées fidèles et le couple devenu sédentaire, nichait là depuis plusieurs années.

Pourtant, dès les premiers jours de janvier j'ai observé un autre mâle bagué AWUH venir offrir son aile à AGLM.

J'ai même vu AGLM apporter un plein bec d'herbes sèches, comme une offrande, dans le nid où se trouvait AWUH. Certes, ce n'est pas encore le temps de la reproduction mais il y a de fortes chances pour que ce nouveau couple occupe le nid au printemps.

#### 5- l'ACROLA organisme d'intérêt général et rescrit fiscal

Derrière ce terme barbare se cache un avantage important pour l'association :

Après un dépôt de dossier et des échanges avec la Direction Générale des Finances publiques, nous venons d'avoir une réponse : l'ACROLA « *peut désormais prétendre à la qualification d'organisme d'intérêt général et en conséquence elle satisfait aux conditions des articles 200-1-b et 238 bis-1-a du GCI permettant aux donateurs de bénéficier de réductions d'impôt.* »

Concrètement, cela signifie que les cotisations et dons à l'association bénéficieront désormais d'une réduction d'impôt de 66 % prévue par la loi

Nous pourrons vous transmettre sur demande, le reçu fiscal correspondant à chaque don ou cotisation.

#### 6- Assemblée générale

L'assemblée générale de l'A.C.R.O.L.A. est prévue le **samedi 12 mars** à 9h 30 à la mairie de Cordemais.

Notez cette date sur vos agendas, comme chaque année nous ferons le point sur les activités de l'association.

J-Y Brié